



Compte-rendu réunion de rentrée, 6 septembre 2020 16h00 au terrain de Saint Nicolas

Présents : Joelle Bautz, Yannick Germain, Mickael Marchand, Robert Audru, Jérémie Audru, Gérard Rousseau, Jean-Louis Demarconnay, Jean-Paul Bouchet, Richard Prevost, Jean-Paul Bautz, Cedric Dumoulin, Gilles Bauvarlet, Yann Moron

Absents Excusés : Victor Leclerc, Mylène Sillon, Dominique et Simon Ménicot, Julie Pham Quoc, Bruno et Micheline Ciesa, Christian Brun, Aloïs Bellin, Alain Patrault.

Ordre du jour :

1. La gestion des espaces de tirs, la reprise des entraînements avec la crise sanitaire actuelle, les préconisations de la FFTA.
2. Choix de la date de l'Assemblée Générale.

En préliminaire, il faut hélas une fois encore noter le peu de participation de la part des archers de la compagnie ou de leurs parents. Les décisions à prendre impactent la vie de la compagnie, l'avis de tous aurait été bienvenu dans la situation actuelle.

En relation avec la Maire de Poitiers, chaque club sportif doit nommer un référent Covid, garant de la bonne application des mesures spécifiques à appliquer, c'est Yannick qui endosse ce rôle.

1 Gestion des espaces de Tir, Reprise des entraînements, préconisations FFTA.

Les entraînements reprennent le 15 septembre AU Gymnase de l'Emitage suivants les horaires habituels :

- 🕒 Mardi de 18h00 à 20h00 créneau jeunes, adultes débutants et compétiteurs
- 🕒 Mercredi de 20h30 à 23h créneau adultes débutants et compétiteurs
- 🕒 Jeudi 18h-20h créneau jeunes et adultes débutants
- 🕒 Jeudi 20h-23h15 créneau adulte compétiteurs et débutants

Suivant la fréquentation nous pourrons être amenés à instaurer des créneaux horaires pour permettre la participation de tous aux entraînements, une distance d'un(1) mètre devant être maintenue entre chaque archer.

Les mesures suivantes sont indispensables à la bonne marche des entraînements.

Il appartient à chacun de veiller à les appliquer strictement.

1. Le port du masque, la désinfection des mains et du matériel est une obligation.
2. Chaque archer ou accompagnant devra venir avec son masque, le club fournit la solution hydro alcoolique, mais pas les masques.
3. Chaque archer ou accompagnant devra à son arrivée émarger la liste de présence.
4. Le masque ne peut être enlevé **que pendant le tir**. Dès que l'archer quitte la ligne de tir, il doit remettre son masque.
5. L'archer devra retirer lui-même ses flèches en cible, tout en veillant à maintenir une

distance avec les autres participants.

6. L'archer est responsable du nettoyage du matériel prêté par le club.

Ces mesures sont garantes du maintien de notre activité, elles sont issues des préconisations de la FFTA, dont vous trouverez un exemplaire en annexe.

Concernant la compétition, la différence notable porte sur la distance à respecter entre les archers qui peut être réduite à 0,80 mètre, les préconisations spécifiques à la compétition sont également jointes en annexe.

2 Assemblée Générale

La date de la prochaine Assemblée Générale est fixée au 28 novembre 2020 à 17h00, le lieu sera établi ultérieurement suivant la salle allouée par la Mairie.

L'assemblée Générale est un moment des plus importants dans la vie du club. La présence de tous est nécessaire.

Attention cette année est une année électorale !

La totalité du Bureau de la Compagnie est à renouveler.

Les postes de Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire Général, Trésorier Adjoint et Secrétaire Adjoint seront à pourvoir.

Il est primordial que tous les archers participent pour que la Compagnie puisse continuer d'exister.